



SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski tenue le 6 novembre 2023 à 19 h 00, à la salle Anicet Proulx à Saint-Narcisse-de-Rimouski, et à laquelle étaient présents :

GUERTIN, Mario	Maire
PROULX, Jonathan	Conseiller #2
SOUCY, Guillaume	Conseiller #4
SOUCY, Gervais	Conseiller #5
DUCHESNE, Robert	Conseiller #6
Absents	BANVILLE, David Conseiller #1 CARON, Marie-Hélène Conseillère #3

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte à 19 h 00.

MOT D'OUVERTURE DU MAIRE

Monsieur le maire remercie tout le monde pour leur présence.

20231101- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QU' aucun point n'est ajouté à l'ordre du jour ;

Il est proposé par monsieur Jonathan Proulx, appuyé par monsieur Gervais Soucy et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Narcisse-de-Rimouski.

20231102-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 OCTOBRE 2023

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal du 10 octobre dernier ;

CONSIDÉRANT QU' il n'y a aucune modification a apporté ;

Il est proposé par monsieur Gervais Soucy appuyé par monsieur Robert Duchesne et résolue à l'unanimité de procéder à l'adoption du procès-verbal du 10 octobre 2023.

20231103-COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur Jonathan Proulx appuyé par monsieur Guillaume Soucy et résolue à l'unanimité d'adopter les comptes à payer du mois de septembre au montant 290 788.35\$ La directrice générale Vanessa Ruest-Vignola confirme que les fonds sont disponibles pour le paiement de ceux-ci. La direction générale avise aussi que des revenus de 5878.76\$ ont fait l'objet d'entrée d'argent ce mois-ci.

CORRESPONDANCE

La correspondance a été remise au membre du conseil municipal et ne comporte aucune demande ni questions.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question sur l'ordre du jour n'est posée.

RAPPORT SUR LES PLAINTES TRAITÉES DEPUIS LA DERNIÈRE SESSION ORDINAIRE

20231104-ADOPTION DU REGLEMENT 388-2023 DÉCRÉTANT LE " SUIVI ET CONTRÔLE BUDGÉTAIRE"

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné par monsieur Gervais Soucy le 10 octobre 2023 ;

Il est proposé par monsieur Gervais Soucy, appuyé par monsieur Guillaume Soucy et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal d'adopter le règlement 388-2023 décrétant " LE SUIVI ET CONTRÔLE BUDGÉTAIRE".

20231105- ADOPTION DU RÈGLEMENT 389-2023- " RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 295 QUI DÉCRÈTE L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRE D'URGENCE 9-1-1"

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné le 10 octobre dernier par monsieur Jonathan Proulx ;

Il est proposé par monsieur Jonathan Proulx, appuyé par monsieur Robert Duchesne et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 389-2023- " REGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 295 QUI DÉCRÈTE L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRE D'URGENCE 9-1-1".

20231106-LOCATION DE TERRAIN AU LOT 4 796 161

ATTENDU QU' une demande de location a été faite pour une partie du lot 4 796 161 ;

ATTENDU QUE le conseil accepte la demande de monsieur Denis Lavoie avec ses propres conditions ;

Il est proposé par monsieur Guillaume Soucy, appuyé par monsieur Jonathan Proulx et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de location au lot 4 796 161 de monsieur Denis Lavoie sur une partie de 25 pieds de profondeur et de 75 pieds de longueur au montant de 50,00\$ par année. Un contrat de location devra être signé entre monsieur Denis Lavoie et la municipalité par la direction générale.

20231107-ADOPTION DE LA MISE À JOUR DE LA POLITIQUE DE GESTION DE PERSONNEL

ATTENDU QUE la politique de gestion du personnel devait être mise à jour ;

ATTENDU QUE celle-ci a fait l'objet d'étude par la direction générale ;

Il est proposé par monsieur Robert Duchesne, appuyé par monsieur Gervais Soucy et résolu à l'unanimité d'adopter la mise à jour de la politique de gestion du personnel en date d'aujourd'hui 6 novembre 2023. La politique de gestion du personnel devra faire objet d'une présentation à tous les employés par la direction générale.

20231108- RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

ATTENDU QUE M.Daniel Jalbert, président de l'entreprise 9154-5889 Québec Inc. A déposé une demande de dérogation mineure pour l'immeuble sis au 19, montée des Merles à Saint-Narcisse-de-Rimouski, propriété de 9154-5889 Québec Inc. ;

ATTENDU QUE cette demande consiste à agrandir le bâtiment (chalet) de plus de 15% de la superficie sur le lot 4 797 846 (zone numéro 017-Villégiature) ;

ATTENDU QUE le règlement de zonage en vigueur de la Municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski stipule à l'article 336.1 que :

" La reconstruction ou l'agrandissement d'une construction ou d'un bâtiment principale est permise sur un terrain de moins de 4000 mètres carrés. Toutefois, la superficie de plancher du bâtiment principal ne peut être agrandie de plus de 15%"

ATTENDU QUE l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant ;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la dérogation mineur de M.Daniel Jalbert;

Il est proposé par monsieur Gervais Soucy, appuyé par monsieur Jonathan Proulx et résolu à l'unanimité de suivre les recommandations du comité consultatif

d'urbanisme et d'accepter la dérogation mineure demandée au lot 4 797 846.

20231109-DEMANDE DE CARTE DE CRÉDIT – MAGGIE LAPIERRE

ATTENDU QUE la municipalité a embauché Maggie Lapierre comme Technicienne en loisirs et développement;

ATTENDU QUE des achats doivent être faits pour différents événements et activités;

Il est proposé par monsieur Jonathan Proulx, appuyé par monsieur Guillaume Soucy et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de carte de crédit VISA au nom de madame Maggie Lapierre pour la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski au montant de 1000\$. Il est de plus résolu d'autoriser madame Vanessa Ruest-Vignola et madame Dominique Michaud à signer la demande de carte de crédit VISA pour et au nom de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski, de supprimer monsieur Andy Appleby des comptes utilisateurs de la municipalité et de supprimer monsieur Gilles Lepage comme signataire pour tous les comptes de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski.

20231110-DEMANDE D'APPUI AU PROJET "LAC ET VILLÉGIATURE : VERS DES ACTIONS CONCERTÉES POUR L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE LEUR EAU"

ATTENDU QU' une demande a été reçue;

ATTENDU QUE les lacs sur le territoire de la municipalité demeurent une priorité pour l'ensemble des citoyens ;

Il est proposé par monsieur Robert Duchesne appuyé par monsieur Gervais Soucy et résolue à l'unanimité d'accepter la demande d'appui au projet " LAC ET VILLÉGIATURE : VERS DES ACTIONS CONCERTÉES POUR L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE LEUR EAU" et de procéder à la contribution financière de 500,00\$ requise.

20231111-DÉNEIGEMENT TERFA

CONSIDÉRANT QUE le poste d'accueil de TERFA est déménagé;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité effectuait déjà le déneigement jusqu'à l'ancien poste d'accueil de TERFA;

Il est proposé par monsieur Guillaume Soucy, appuyé par monsieur Jonathan Proulx et résolu d'accepter la demande de TERFA et d'effectuer le déneigement jusqu'au nouveau poste d'accueil pour la saison hivernale.

20231112-COTISATION ANNUELLE RÉSEAU BIBLIO

ATTENDU QUE le nouvel avis de cotisation au réseau biblio a été reçue ;

ATTENDU QU' elle comprends une augmentation considérable;

Il est proposé par monsieur Guillaume Soucy, appuyé par monsieur Robert Duchesne et résolu à l'unanimité d'accepter la nouvelle cotisation du Réseau Biblio au montant de 7330.63\$

20231113-VOIRIE D'HIVER

ATTENDU QUE l'équipe d'opérateurs de déneigement a commencé le 1^{er} novembre dernier;

Suite aux recommandation de la direction générale, il est proposé par monsieur Gervais Soucy, appuyé par monsieur Guillaume Soucy et résolu à l'unanimité que ;

- Que chaque opérateur devra remettre une feuille de temps hebdomadaire;
- Que l'entretien de base de chaque camion devra être faite par son opérateur;

- Que l’horaire sera de 5h00 à 17h00 et de 17h00 à 5h00 ainsi que de 6h00 à 18h00 et de 18h00 à 6h00 pour l’horaire de nuit afin qu’il y est toujours un camion dans le chemin et non deux camions qui se suivent sur le territoire;
- Que l’état des routes pour le MTQ devra être fait tel que demandé par chaque opérateur;

20231114-RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE
RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 516 100\$ QUI SERA
RÉALISÉ LE 14 NOVEMBRE 2023

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de la paroisse de Saint-Narcisse-de-Rimouski souhaite emprunter par billets pour un montant total de 516 100 \$ qui sera réalisé le 14 novembre 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
306	237 000 \$
382-2023	279 100 \$

ATTENDU QU’il y a lieu de modifier les règlements d’emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l’article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 382-2023, la Municipalité de la paroisse de Saint-Narcisse-de-Rimouski souhaite réaliser l’emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par monsieur Jonathan Proulx, appuyé par monsieur Guillaume Soucy et résolu unanimement

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 14 novembre 2023;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 14 mai et le 14 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2024.	64 000 \$	
2025.	67 500 \$	
2026.	71 300 \$	
2027.	75 300 \$	
2028.	79 600 \$	(à payer en 2028)
2028.	158 400 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 382-2023 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 14 novembre 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	6 novembre 2023	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	3 ans et 8 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	14 novembre 2023
Montant :	516 100 \$		

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

64 000 \$	5,50000 %	2024
67 500 \$	5,50000 %	2025
71 300 \$	5,50000 %	2026
75 300 \$	5,50000 %	2027
238 000 \$	5,50000 %	2028

Coût réel : 5,50000 %

64 000 \$	5,55000 %	2024
67 500 \$	5,55000 %	2025
71 300 \$	5,55000 %	2026
75 300 \$	5,55000 %	2027
238 000 \$	5,55000 %	2028

Coût réel : 5,55000 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

64 000 \$	5,45000 %	2024
67 500 \$	5,25000 %	2025
71 300 \$	5,25000 %	2026
75 300 \$	5,25000 %	2027
238 000 \$	5,25000 %	2028

Prix : 98,61000

Coût réel : 5,68673 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

Il est proposé par monsieur Robert Duchesne , appuyé par monsieur Jonathan Proulx et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de la paroisse de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 14 novembre 2023 au montant de 516 100 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 306 et 382-2023. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

2023116-ERL 2021

ATTENDU QUE le ministère des transports du Québec a versé une compensation de 236 396 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2021;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situées sur ces routes, dont la responsabilité incombe la municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée d'un sommaire identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées, dont le coût total représente un montant de 250 269\$, soit 107 533\$ pour les dépenses relatives à l'entretien d'hiver et 142 736\$ pour les dépenses relatives à l'entretien de voirie autres que l'entretien d'hiver;

Pour ces raisons, il est proposé par monsieur Gervais Soucy, appuyé par monsieur Robert Duchesne et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski informe le Ministère des Transport du Québec de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe la Municipalité, conformément aux objectif du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local, le tout selon les documents produits et déposés par le directeur général en fonction de l'époque monsieur Gilles Lepage.

20231117-EMBAUCHE- VOIRIE D'HIVER

Il est proposé par monsieur Guillaume Soucy, appuyé par monsieur Jonathan Proulx et résolu à l'unanimité de procéder à l'embauche de ;

- Monsieur Gervais Th  berge;
- Monsieur Jacques Soucy;
- Monsieur Dany Plante-Soucy;
- Monsieur Jean-Claude Proulx;
- Monsieur Pierre-Paul Lebel;
- Monsieur Dave Fournier;

Comme opérateur de déneigement du 1^{er} novembre 2023 au 15 avril 2024. Un contrat de travail sera signé entre les opérateurs de déneigement et la municipalité par madame Vanessa Ruest-Vignola, directrice générale.

20231118- SIGNATURE DES CONTRAT DE TRAVAIL

Il est proposé par monsieur Robert Duchnese appuyé par monsieur Guillaume Soucy et résolu à l'unanimité de procéder à la signature d'un contrat de travail pour chaque employé de la Municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski. La signature de chaque contrat de travail se fera entre les employés et la direction générale. La signature et révision de chaque contrat de travail devra se faire annuellement.

20231119-NOMINATION AU C.A.C.I

Il est proposé par monsieur Jonathan Proulx, appuyé par monsieur Guillaume Soucy et résolu à l'unanimité de nommer madame Marie-Hélène Caron comme représentante de la municipalité au C.A.C.I.

Madame Caron accepte.

20231120- NOMINATION : RESPONSABLE DE LA GESTION ET DES RÉALISATIONS DES TRAVAUX DANS LES COURS D'EAU DE LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par monsieur Gervais Soucy, appuyé par monsieur Guillaume Soucy et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Jean-Philippe Pelletier comme responsable de la gestion et des réalisations des travaux dans les cours d'eau de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski.

20231121- SIGNATAIRE – DOSSIER SERVITUDE HYDRO-QUÉBEC

Il est proposé par monsieur Robert Duchesne, appuyé par monsieur Gervais Soucy et résolu à l'unanimité de mandater madame Vanessa Ruest-Vignola pour la signature de l'acte de servitude en lien avec le dossier Hydro-Québec pour le nouveau développement de la route tâché.

DIVERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sur la pulvérisation du chemin Duchénier sont posées. Monsieur Guertin réitère que ce n'est qu'une solution temporaire avant que ce dernier soit asphalté.

Un citoyen donne comme idée de développer sur la rue des Pins.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

20231122-LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Guillaume Soucy, résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 19h53



Mario Guertin
Maire



Vanessa Ruest-Vignola
Dir. gén. et greff.-trés.